

sous quelque forme qu'il paraisse, est une menace permanente pour les gouvernants de ce pays.....

Mon honorable ami de Maskinongé essayait, l'autre jour, de tourner en ridicule l'assertion de l'honorable député de Lambton (M. Mackenzie) que la protection tend à développer les idées socialistes.

Or, j'en pense que l'honorable représentant de Lambton n'a pas tort; car la protection est le premier pas vers la reconnaissance de la doctrine du droit au travail, principe fondamental du socialisme.

Une des principales raisons invoquées en faveur de la protection, c'est que ce système donne du travail à un certain nombre, conséquemment, que chaque individu doit être taxé, et doit sacrifier une partie indéfinie de son travail, de son revenu, de sa propriété, sous quelque forme que ce soit, pour le bénéfice d'autrui. Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est là prêcher, sans le vouloir sans doute, la doctrine du droit au travail qui est en antagonisme direct avec le *droit de propriété*. On se rappelle cette célèbre réponse que faisait monsieur Proudhon, un apôtre du socialisme, à monsieur Thiers: "Accordez-moi le droit au travail, et je vous accorde le droit de propriété." Proudhon comprenait très-bien que ces deux droits sont incompatibles.

Je me hâte d'ajouter que je n'ai aucune crainte de voir la protection développer le socialisme au Canada, au moins d'ici à un grand nombre d'années, parcequ'au Canada on a, en abondance, le pain, l'espace et la liberté, trois des principaux éléments de satisfaction et de bonheur, dans la vie des nations.

Maintenant, après m'être étendu un peu trop longuement peut-être sur ces généralités, je vais aborder, avant de terminer, un côté plus pratique de la question.

Le 17 septembre dernier, le peuple du Canada rendait son verdict en faveur de la protection et déléguait au parlement une forte majorité de représentants disposés à la voter. Rien ne pourrait, je le présume, empêcher l'introduction de ce système, et, puisque le peuple s'est prononcé en sa faveur, je suis porté à dire tout simplement: qu'on le lui donne et qu'il en subisse les conséquences.

Puisque nous devons avoir la protection, je veux qu'elle soit juste et équitable pour tout le monde et qu'elle ne favorise pas une classe au détriment d'une autre. Et à ce propos, j'essaierai de dire quelques mots dans l'intérêt d'une classe avec laquelle je suis plus particulièrement en rapport: je veux parler de la classe agricole à laquelle je me fais honneur d'appartenir.

Je sais très-bien qu'avec le tarif qu'on nous propose le cultivateur aura à payer plus cher les cotons, les lainages, les chaussures, le sucre, les instruments aratoires et plusieurs autres articles qu'il est obligé d'acheter; mais je ne vois pas quelles compensations il recevra pour les nouveaux sacrifices qui lui sont imposés. Il n'y a aucune espèce de produits dont le cultivateur retirera des bénéfices par le moyen d'une augmentation de prix. Les droits prélevés par ce tarif sur le blé et la farine ont sans doute pour but d'élever le prix de ces céréales, et si cette augmentation a lieu, ce sera au détriment de la province de Québec qui ne produit pas assez de blé pour les besoins de sa population.

Mais, il y a dans la Confédération, prise comme ensemble, un surplus considérable de blé pour lequel il nous faut chercher un marché étranger; et d'après la règle, qui du reste est parfaitement rationnelle, que quand un pays possède un surplus de produits quelconques, le prix de ces produits est fixé au pays par celui qu'ils valent à l'étranger, il s'ensuit que le prix du blé et de la farine ne peut être augmenté, du moins dans Ontario et dans Québec, par l'imposition d'un droit.

Je vois quelques honorables députés de la province de Québec, siégeant à droite, battre des mains parce que je dis que l'imposition de taxes sur le blé et la farine importés n'augmentera pas le prix de ces produits dans notre province. Mais je suppose que ces messieurs vont continuer à m'applaudir quand je leur dirai que le prix du blé et de la farine n'étant pas augmenté par les taxes, il s'ensuit nécessairement que les producteurs de blé, dans Ontario et Québec, ne bénéficieraient pas de ces taxes, et que celles-ci, n'étant profitables à personne, deviennent absolument inutiles.

Le même argument s'applique à l'avoine dont nous avons un surplus considérable que nous sommes obligés d'expédier